



ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN LIGNE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux clients (ci-après individuellement le « Client » et collectivement les « Clients ») dans le cadre de l'achat en ligne de billets dématérialisés (ci-après « e-billet(s) ») et de certains services à travers le service disponible sur le site internet <http://www.pathe.ch/> et sur l'application Pathé des cinémas Pathé Suisse (ci-après le « Site »). Ce service de vente en ligne permet au Client d'acheter des places de cinéma ou d'échanger des chèques-cadeaux/invitations pour la séance choisie, d'acheter des chèques-cadeaux (uniquement en vente sur www.pathe.ch) et/ou des entrées Pathé Friends via le compte fidélité du client. Tout achat validé par le Client par l'intermédiaire du site implique son acceptation préalable, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Toute utilisation commerciale du contenu du site et de l'application Pathé, notamment du canal de vente de billets en ligne, sans autorisation écrite expresse, est strictement interdite. Pour l'utilisation de l'offre Personal Ciné, les termes et conditions respectifs s'appliquent.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE VENTE EN LIGNE

2.1 - Achat de places de cinéma, de chèques-cadeaux ou échange de chèques-cadeaux

Le Client peut utiliser le service de vente en ligne pour acheter des places de cinéma ou échanger des chèques-cadeaux/invitations pour une ou plusieurs séances dans les cinémas Pathé en Suisse. Le Client peut aussi utiliser le service de vente en ligne pour acheter des chèques-cadeaux. Le Client a le droit d'acheter une ou plusieurs places de cinéma ou d'échanger des chèques-cadeaux/invitations pour toutes les séances ouvertes à la vente, dans la limite des places disponibles et selon les conditions d'utilisation indiquées sur les chèques-cadeaux/invitations. Le Client peut aussi acheter des chèques-cadeaux qui lui seront envoyés par courrier. Il sera demandé au Client quel mode de paiement il souhaite utiliser pour le service de vente en ligne.

Les moyens de paiement visés aux articles 2.1.2 à 2.1.3 doivent être en cours de validité le jour de la séance.

2.1.1 – Carte bancaire

Pour l'achat d'un e-billet avec règlement par carte bancaire, le tarif sera celui en vigueur pour la séance choisie avec un encaissement à débit immédiat. Pour les chèques-cadeaux, le prix publié sur le site web sera débité immédiatement. Le Client peut acheter jusqu'à 10 places ou chèques-cadeaux maximum par catégorie et par transaction. Le règlement s'effectue en francs suisses quelle que soit l'origine de la vente.

2.1.2 – Abonnement Pathé Pass

Avec l'abonnement Pathé Pass, le client peut acheter des e-billets pour les projections standard ou 3D, qui sont incluses dans l'abonnement, à l'exception des séances Ciné Deluxe/VIP, des événements spéciaux (Ladies Night, Proud Tuesday) et des projections privées non commerciales. En outre, l'abonné est tenu de payer les suppléments applicables aux projections spéciales telles que les retransmissions en direct (par exemple, retransmissions d'opéras, de ballets, de théâtres, de concerts, etc.) Des compléments sont notamment facturés pour les places 4DX, IMAX et/ou Premium et D-BOX, ainsi que pour les lunettes (3D, IMAX et sur-lunettes). Les conditions générales d'utilisation du Pathé Pass sont disponibles dans la rubrique Pathé Pass.

2.1.3 – Offre Pathé Friends

L'offre Pathé Friends consiste en 5 billets prépayés valables pendant 6 mois dans tous les cinémas Pathé Suisse. L'achat de billets Pathé Friends est conditionné par la création d'un compte Pathé Club (voir conditions générales Pathé Club). Avec l'offre Pathé Friends, le client peut acheter des e-tickets pour les projections standard, qui sont incluses dans l'offre, à l'exception des projections VIP des événements spéciaux (Ladies Night, Proud Tuesday), des projections spéciales telles que les retransmissions en direct (par exemple les retransmissions d'opéras, de ballets, de théâtres, de concerts, etc.) et des projections privées, non commerciales. Le prix d'achat affiché comprend les frais de service applicables, lesquels ne sont pas remboursables. En outre, des suppléments sont facturés notamment pour les technologies (3D, IMAX, 4DX, D-BOX, etc.), les offres Premium, ainsi que pour les lunettes (3D, IMAX et sur-lunettes).

ARTICLE 3 - INTERDICTION DE REVENTE DE BILLETS

La revente de l'ensemble des billets achetés sur les plateformes Pathé est interdite. Toute infraction peut entraîner la perte de la prestation liée aux billets et une éventuelle demande de dommages et intérêts ou de restitution du bénéfice à l'encontre de la personne qui revend les billets et des acheteurs de ces derniers. De même, les personnes qui enfreignent cette disposition peuvent se voir interdire l'achat et le remboursement de billets à l'avenir.

Pathé n'assume aucune responsabilité pour les billets qui n'ont pas été achetés via ses propres canaux de vente. Ceux-ci ne permettent pas d'assister à une projection et toute demande de remboursement est exclue, de même que toute responsabilité de la part de Pathé.

L'utilisation de billets achetés chez Pathé à des fins de marketing ou de publicité, par exemple dans le cadre de tirages au sort ou de jeux-concours, n'est autorisée qu'avec l'accord écrit exprès de Pathé. Toute infraction peut entraîner des demandes de dommages et intérêts de la part de Pathé.



ARTICLE 4 - IMPRESSION/TELECHARGEMENT DES BILLETS DE CINEMA

Dès que son paiement est confirmé, le Client reçoit un e-mail de confirmation comprenant le reçu de son achat et son e-billet en pièce jointe au format PDF. L'impression du billet nécessite l'accès à une imprimante capable d'imprimer sur du papier blanc de format A4. Le client peut imprimer son billet électronique en noir et blanc ou en couleur, à sa discrétion. Les clients qui disposent d'un smartphone peuvent montrer directement l'e-billet (QR code). La responsabilité de la production du billet est transférée de Pathé au Client par l'envoi de l'e-mail de confirmation à l'adresse fournie par le Client.

En cas de perte de son e-billet, le Client peut toutefois le retirer aux caisses du cinéma à l'aide du reçu de son achat, selon les modalités prévues à l'article 6. La reproduction, la duplication ou la fabrication d'un e-billet contrefait de quelque manière que ce soit est strictement interdite. Seule la première personne présentant le e-billet sera admise dans la salle de cinéma. Cette personne est présumée être le détenteur légitime du e-billet. Toute personne qui reproduit un e-billet ou utilise une copie d'un e-billet sera passible de poursuites pénales. Le Cinéma peut refuser l'accès à la salle de cinéma, s'il a connaissance que plusieurs impressions ou reproductions d'un e-billet imprimable sont en circulation ou que l'accès à la salle de cinéma a déjà été accordé au détenteur d'une impression ou d'une reproduction.

ARTICLE 5 - CONTROLE DES BILLETS ET ACCES AUX SALLES

Le contrôle des billets sera effectué à l'aide d'un lecteur électronique lors de l'accès à la salle. Le Client doit présenter son e-billet imprimé sur papier ou via son smartphone. L'accès à la salle est autorisé jusqu'à 15 minutes après le début du film. Pour les tarifs nécessitant la présentation d'un justificatif (carte de légitimation, restrictions quant à l'âge d'admission) celui-ci sera demandé lors du contrôle des e-billets. L'accès sera refusé en salle en l'absence de justificatif. Un QR code ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle. Un e-billet ne peut être revendu.

ARTICLE 6 - ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES E-BILLETS

6.1 - Annulation par le Client : l'annulation d'un e-billet est gratuite jusqu'à 15 minutes avant le début de la séance sur le site www.pathe.ch ou l'App Pathé ou avec le lien reçu dans l'email de confirmation de votre e-billet. Pour les paiements par carte bancaire ou de crédit, le remboursement sera effectué par virement sur le compte bancaire associé à la carte utilisée pour effectuer l'achat. Il est précisé que le remboursement ne sera pas effectué si la carte utilisée pour la commande initiale a expiré au moment de la demande d'annulation. Pour les Pathé Friends, le compte Pathé Club utilisé pour la commande sera crédité du nombre de e-billets annulés (hors abonnements Pathé Pass). Les frais de service de l'abonnement Pathé Friends ne sont en aucun cas remboursables.

6.2 - Annulation à l'initiative du Cinéma : sous réserve de l'application de l'article 7 ci-dessous relatif à la force majeure, en cas d'annulation de la séance à l'initiative du Cinéma, celui-ci proposera au Client une invitation (hors Séances Spéciales), selon le cas, ou le remboursement de sa commande selon les modalités mentionnées ci-dessous. Aucune invitation ne sera remise et aucun remboursement ne sera accordé pour les billets commandés avec un abonnement Pathé Pass. Avec l'abonnement Pathé Friends, le nombre de billets électroniques annulés sera crédité sur le compte Pathé Club utilisé pour la commande (aucun remboursement des frais de service). Le choix de l'option est laissé à la discrétion du client, sauf dans les cas exceptionnels mentionnés ci-dessus.

6.3 Si une personne titulaire d'un e-billet se voit refuser l'accès aux écrans en raison d'une violation des présentes conditions ou des conditions d'entrée, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

ARTICLE 7 - PERTE DU E-BILLET ACHETE VIA LE SERVICE DE VENTE EN LIGNE

En cas de perte du e-billet réservé via le Site, le Client pourra retirer sa place aux caisses du Cinéma avec la quittance d'achat de sa réservation en ligne. Toutefois, dans le cadre d'une réservation réalisée avec une carte bancaire, le retrait peut s'effectuer sur présentation du numéro de réservation de son achat figurant dans son e-mail de confirmation aux caisses uniquement.

Pour l'obtention de son e-billet, le Client devra présenter le même moyen de paiement qu'il a utilisé pour effectuer son achat et retirer sa place au plus tard quinze (15) minutes avant le début de la séance. Passé ce délai, aucune place ne pourra être délivrée au Client et celui-ci n'aura droit à aucun remboursement.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

La responsabilité de Pathé Suisse ne peut être engagée dans le cas d'un événement qualifié de force majeure, à savoir :

- Les cas de force majeure (tels que, sans s'y limiter, les incendies, les explosions, les tremblements de terre, la sécheresse, les raz-de-marée et les inondations) ;
- Pandémies, épidémies ou autres épidémies similaires de maladies, y compris les ordres de quarantaine ou autres urgences de santé publique.
- Guerre, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), invasion, acte d'ennemis étrangers, mobilisation, réquisition ou embargo ;
- Rébellion, révolution, insurrection, ou pouvoir militaire ou usurpé, ou guerre civile ;
- Contamination par la radioactivité de tout combustible nucléaire, ou de tout déchet nucléaire provenant de la combustion du combustible nucléaire, explosif toxique radioactif, ou autres propriétés dangereuses de tout assemblage nucléaire explosif ou composant nucléaire d'un tel assemblage ;
- Les émeutes, les troubles, les grèves, les blocages, les lock-out ou les désordres, sauf s'ils sont limités aux employés du fournisseur ou de ses sous-traitants.
- Actes ou menaces de terrorisme ou de massacre.

Dans les cas susmentionnés, s'il est impossible d'organiser une projection pour laquelle des billets ont été vendus, le client n'aura droit à aucun remboursement ni à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 9 - DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT

9.1 Selon la législation fédérale actuelle relative à la pandémie de Covid-19, la collecte de nom, prénom et numéro de téléphone est obligatoire pour assister à cet événement. Les données ne seront transmises aux autorités cantonales responsables conformément à l'article 33 LPE que sur demande, uniquement dans le but d'identifier et de notifier les personnes suspectées d'être infectées. Ces données seront détruites après 14 jours.

9.2 Les données personnelles nécessaires à l'exécution des services de vente en ligne sont traitées conformément aux dispositions de la législation fédérale Suisse sur la protection des données. Les données personnelles sont utilisées aux fins mentionnées lors de leur collecte, en relation avec la conclusion ou l'exécution de contrats (exécution de services, commande de produits), et cela aux fins commandées par les circonstances ou la législation et/ou à des fins de marketing et d'analyse. Les données personnelles ne sont ni transmises, ni vendues à des tiers sans consentement préalable.

ARTICLE 10 - COOKIES

Le site internet de Pathé Suisse utilise des cookies afin d'assurer un fonctionnement optimal. Les cookies sont des fichiers texte qui sont, de manière temporaire ou durable, enregistré sur votre ordinateur. Vos données sont recueillies et enregistrées de manière anonyme et les statistiques de notre site internet ne comprennent aucune information sur les utilisateurs individuels. Les cookies enregistrent par exemple des informations telles que le moment de la visite, le fait qu'il s'agit de la première visite d'un utilisateur ainsi que des informations sur le site d'où la visite de l'utilisateur provient. Les données anonymes enregistrées au travers des cookies sont transmises à un serveur de Google aux USA où ils sont sauvegardés. Google et Facebook/Atlas peuvent - le cas échéant - transmettre ces données à des tiers, pour autant que cela soit requis légalement ou que ces tiers traitent ces données pour le compte de Google. En utilisant ce site Internet, le client donne son consentement au traitement des données le concernant tel que décrit et aux fins mentionnées ci-dessus. Ces cookies peuvent en tout temps être effacés ou désactivés dans votre navigateur. La suppression de ces cookies peut affecter la disponibilité de certaines fonctions.

ARTICLE 11 - SECURITE DES DONNEES

L'envoi ou le transfert de données personnelles sur Internet se fait à vos propres risques. En cas de commandes sur une page du site permettant le paiement online, les données personnelles que vous nous transmettez sont protégées au moyen de Secure Socket Layer (=SSL). Malgré la mise en place de toutes les mesures techniques par Pathé Suisse, il est toujours possible que des données soient perdues, interceptées ou manipulées par des tiers non autorisés. En tant qu'utilisateur, il vous incombe de prendre les mesures adéquates en terme de sécurité.

ARTICLE 12 - DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Vous pouvez en tout temps vous adresser à nous pour connaître les données personnelles vous concernant contenues dans nos fichiers, ou pour faire rectifier des données qui, en dépit de nos efforts et mises à jour régulières, seraient incorrectes.

ARTICLE 13 - SECURISATION ET CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Le Site respecte les règles en vigueur en Suisse en ce qui concerne la confidentialité des données personnelles des utilisateurs.

Sécurité des paiements :

- concernant les paiements effectués par carte bancaire, le Site utilise les dernières technologies, et a fait l'objet d'une certification de type SSL authentifiée par un organisme légalement reconnu.
- Les données utilisées (numéro de carte, date d'expiration, numéro de sécurité) sont transmises de manière cryptée à un logiciel agréé (ADYEN) qui assure la gestion avec les banques des entités du groupe Pathé Suisse.

Conservation des données relatives au paiement :

- Les données relatives au paiement seront conservées pendant une durée maximale de treize (13) mois suivant le paiement effectif pour la gestion des éventuel remboursements de billets, annulations de commandes et/ou réclamations du Client.
- Les données relatives aux cartes bancaires pourront être conservées sous réserve d'obtenir le consentement exprès du Client.
- Les données relatives au cryptogramme visuel ne sont pas stockées.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE - LIEU DE JURIDICTION - LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit suisse.

Toute réclamation ou tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente sera porté devant les tribunaux compétents de droit commun. Le lieu de juridiction est le lieu où se trouve le cinéma pour lequel le billet, le bon ou l'abonnement a été acheté

